

VOIRIE

Vous souhaitez obtenir une autorisation afin d'occuper le domaine public, de déposer une benne ou un échafaudage, d'utiliser une grue mobile, de mettre en place une terrasse ou un étalage, de créer ou modifier un bateau d'entrée charretière, de déclarer une installation d'enseigne, d'un matériel supportant de la publicité ou une pré-enseigne. Vous trouverez ici les formulaires à remplir.

La Direction des Espaces Publics et des Déplacements met à votre disposition les formulaires ci-dessous à remplir et à nous faire parvenir :

- > par courrier ou sur place au 6, rue de l'Ancienne Mairie – 94120 Fontenay-sous-Bois
- > par télécopie au 01 49 74 76 25
- > par mail à voirie@fontenay-sous-bois.fr

POUR TOUTE DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE, VOUS DEVEZ REMPLIR LES FORMULAIRES CI-DESSOUS

[Demande d'autorisation de voirie/déménagement](#) ↗

[Demande d'autorisation de voirie/occupation domaine public : grue, alimentation électrique temporaire, autre](#) ↗

[Demande d'autorisation de voirie/activité commerciale](#) ↗



[Demande d'autorisation de voirie/création/suppression ou modification de bateau d'accès](#) ↗

Cerfa n° 14799*01 Publicité, Pré-enseigne : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R24288> ↗

Cerfa n° 14798*01 Enseigne : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R24287> ↗

Pour toute autre demande, s'adresser à la Direction des Espaces Publics et des Déplacements au 01 49 74 76 32.

ATTENTION !!!

- > Prévoir un délai minimum d'instruction de 2 semaines pour les Voies Communales et de 3 semaines pour les Routes Départementales et Nationales.
- > Certaines permissions de voirie nécessitent un rendez-vous sur site préalable auprès du pétitionnaire.

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**